

En Essonne, les intervenants formés à l'éducation à la sexualité

Isabelle Prieur

infirmière conseillère technique, direction des services départementaux de l'Éducation nationale de l'Essonne.

construction de la personne et de l'éducation du citoyen. Elle s'inscrit dans la promotion de la santé avec une approche positive qui doit permettre à chaque individu d'avoir un plus grand contrôle sur sa santé (voir définition en encadré page 23).

L'approche hygiéniste et sanitaire d'antan, restrictive voire moralisatrice, n'est bien évidemment pas adaptée. Or, le constat est douloureux mais réaliste : il est toujours aussi difficile pour les professionnels de l'éducation d'aborder l'éducation à la sexualité, en toute sérénité, avec la distance et l'empathie nécessaires pour accompagner les élèves dans leur réflexion.

Le rapport des adultes à la sexualité a évolué, ce qui a entraîné des modifications comportementales,

Il n'est plus à démontrer que l'éducation à la sexualité est une composante essentielle de la

ces modifications sociétales, l'évolution de l'éducation parentale, les recherches scientifiques. De plus, depuis la parution de la circulaire n° 2016-008 du 28 janvier 2016 (portant sur la mise en place du parcours éducatif de santé pour tous les élèves), cette approche doit s'inscrire dans le parcours éducatif de santé de chaque élève, de la maternelle au lycée, afin de s'adapter à son développement et à ses besoins, en favorisant le développement des compétences psycho-sociales (voir à ce propos La Santé en action [1] et [2]). Les personnels de l'Éducation nationale pourront s'appuyer également sur la formation proposée dans le cadre de la formation continue sur l'égalité filles/garçons.

Le rapport relatif à l'éducation à la sexualité du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes – HCEFH (voir encadré dans ce même dossier en page 16) observe que l'application des obligations légales en matière d'éducation à la sexualité en milieu scolaire demeure parcelaire et inégale selon les territoires, car dépendante des bonnes volontés individuelles.

C'est la raison pour laquelle les adultes et les professionnels doivent être en perpétuelle observation pour ne pas se trouver en décalage ou en difficulté quand ils interviennent auprès des jeunes sur la thématique de la sexualité. L'éducation à la sexualité doit favoriser une approche pédagogique, en intégrant

coordination, de cohésion et de cohérence entre les différents intervenants. Le conseil départemental de l'Essonne et le rectorat de Versailles ont signé une convention-cadre ; ensemble, ils élaborent un programme départemental d'éducation à la sexualité, recensent les différentes actions mises en œuvre et des personnes-ressources sur ce territoire, définissent un programme de formation continue pour les intervenants, mettent en place un suivi et l'élaboration d'une évaluation des actions menées.

Ce partenariat présente l'avantage de réunir les professionnels de différentes institutions pour réfléchir et progresser sur les interventions d'éducation à la sexualité auprès des élèves ; il permet de construire collectivement des réponses adaptées aux problèmes des élèves, en tenant compte des spécificités des territoires. Dans ce cadre, des outils d'intervention, s'appuyant sur les programmes scolaires, ont été conçus. Ce partenariat s'inscrit dans une politique de prévention articulée avec le schéma départemental « Bien grandir en Essonne 2011-2016 », dédié à l'enfance et à la famille.

Un comité de pilotage et un comité technique supervisent toutes ces actions. Ces comités sont constitués de représentants du conseil départemental de l'Essonne (directrice du service de Protection maternelle et infantile – PMI ; cheffe du pôle santé de la Direction de la protection maternelle et infantile – DPMI ; chargée de mission d'éducation à la sexualité de la DPMI), du directeur académique des services départementaux de l'Éducation nationale ainsi que des conseillères techniques, une infirmière et une assistante sociale, des représentants de la délégation territoriale de l'Essonne,

L'ESSENTIEL

Le conseil départemental et l'Éducation nationale sont réunis dans une convention pour former les intervenants et développer l'éducation à la sexualité dans les collèges.

Une infirmière scolaire et un professionnel de centre de planification interviennent en binôme auprès des classes de quatrième.

Des professionnels de tous horizons (protection judiciaire de la jeunesse – PJJ, missions locales, éducateurs) sont également formés à l'éducation à la sexualité par le conseil départemental.

des représentants de l'agence régionale de santé, des associations (le Mouvement du Nid ; le Mouvement français pour le planning familial, antenne de l'Essonne – MFPPF 91, des associations de parents d'élèves).

Interventions et formations

Pour encadrer les interventions en éducation à la sexualité, ce comité technique a élaboré une charte. Les interventions s'adressent principalement aux élèves de quatrième. Trois modalités sont possibles en fonction des besoins et des spécificités des établissements :

- dans les établissements scolaires, les interventions sont le plus souvent animées en binôme par des intervenants formés en éducation à la sexualité, soit une infirmière scolaire et un professionnel d'un centre de planification ;
- hors établissements, en collaboration avec les infirmières scolaires, des visites des centres de planification et d'éducation familiale sont organisées pour les élèves, qui peuvent ainsi rencontrer le personnel, ce qui leur permet d'identifier les lieux et les personnes-ressources extérieures à l'Éducation nationale ;
- des interventions itinérantes peuvent être organisées grâce à une structure mobile qui se déplace, à la demande, dans les établissements scolaires.

ÉDUCATION : POUR UNE VIE SEXUELLE ET AFFECTIVE ÉPANOUIE

« L'éducation à la sexualité est une manière d'aborder l'enseignement de la sexualité et des relations interpersonnelles qui soit : fondée sur l'égalité des sexes et des sexualités, adaptée à l'âge, basée sur des informations scientifiques, sans jugement de valeur. L'éducation à la sexualité vise, à partir de la parole des jeunes, à les doter des connaissances, compétences et savoir-être dont ils et elles ont besoin pour une vie sexuelle et affective épanouie. Cette éducation s'inscrit dans une conception holistique de la santé et est un outil indispensable pour atteindre l'égalité femmes-hommes. »

Source : Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes, 2016.

À noter que depuis 2014, un travail d'éducation par les pairs est expérimenté auprès d'élèves de cinquième et de première.

Personne-relais auprès des jeunes

La formation continue proposée par le CDCESS s'adresse à tout professionnel d'une institution en lien avec les jeunes (conseil départemental, Éducation nationale, protection judiciaire de la jeunesse, mission locale, éducateurs, etc.) qui souhaite devenir une personne-relais auprès des jeunes, acquérir les apports théoriques relatifs à la vie affective, relationnelle et sexuelle, être en capacité d'associer un savoir-faire à un savoir-être. Cette formation favorise le développement d'un réseau de professionnels qui apprend collectivement un langage commun pour aborder la question de la sexualité avec les jeunes. Elle se décline en deux temps : trois jours de formation en groupe et trois jours à distance. Le temps en groupe permet une réelle réflexion et une remise en cause des pratiques de chacun.

Dans le cadre de la formation continue, cette formation est complétée, chaque année, par des ateliers d'échanges de pratiques intitulés « Comment accompagner les adolescents et communiquer sur la vie relationnelle, affective et sexuelle ». Ces temps de réflexion sont proposés à tous les professionnels du département en interaction avec les jeunes. Ainsi ces groupes d'échanges de pratiques se composent d'acteurs ayant des fonctions analogues sans qu'ils exercent pour autant le même métier. Ces groupes d'analyse sont particulièrement adaptés au développement des compétences des équipes dans des contextes à fort enjeu : accompagner le changement, améliorer la qualité, savoir-faire une relecture de sa pratique, apprendre à croiser les regards.

Enfin, chaque année, le comité technique organise les Journées départementales du CDCESS, qui rassemblent des professionnels de différents horizons afin de partager analyses et pratiques.

Harmoniser les pratiques

Ce partenariat permet en particulier de comprendre les modes d'intervention et le cadre de référence de chacun. Cette réflexion commune favorise l'harmonisation des pratiques afin d'apporter des réponses adaptées, grâce à un même discours qui renforce la confiance et permet de réduire les malentendus et les préjugés ; il apporte également un cadre de référence structurant et sécurisant. Quand le cadre n'est pas posé, l'incertitude des réponses apportées peut accroître le sentiment d'insécurité, l'incompréhension, l'incohérence, l'agressivité, le non-respect de la part des jeunes.

Ce travail doit être pérennisé pour permettre l'évolution des points de vue, d'affirmer le positionnement professionnel et de créer un climat de confiance. Concrètement, chaque nouvelle infirmière qui arrive sur le département de l'Essonne est sensibilisée au travail en partenariat, lors de la formation initiale, de la formation continue, de l'accueil et de la prise de poste.

Ainsi, ce travail de collaboration et de maillage favorise la circulation d'informations dans un climat de confiance, en particulier lors de la prise en charge des situations les plus difficiles, dans le respect du jeune, en considérant sa singularité, son histoire personnelle et familiale, et aussi son interculturelité. C'est un travail quotidien qui demande de l'attention et de la ténacité pour maintenir un niveau d'exigence à la hauteur de l'attente des jeunes accompagnés ainsi chaque année vers le chemin de l'autonomie et de la réussite. ■

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

[1] Broussouloux S., Gasté V. Le parcours éducatif de santé : nouveau paradigme de la promotion de la santé en milieu scolaire ? *La Santé en action*, mars 2016, n° 435 : p. 35-36. En ligne : <http://inpes.santepubliquefrance.fr/SLH/pdf/sante-action-435.pdf>

[2] Jourdan D. Le parcours éducatif de santé : la santé du point de vue des établissements scolaires. *La Santé en action*, mars 2016, n° 435 : p. 37-38. En ligne : <http://inpes.santepubliquefrance.fr/SLH/pdf/sante-action-435.pdf>